

22 mar 2019 -16:53

Appartient à Conseil des ministres du 22 mars 2019

Instauration du mécanisme d'indexation dans le cadre de l'allocation de mobilité

Sur proposition du ministre de l'Emploi Kris Peeters, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui instaure le mécanisme d'indexation pour la valeur catalogue de la voiture de société, dans le cadre de l'allocation de mobilité.

Le projet d'arrêté royal vise à retirer l'arrêté royal du 28 février 2019 qui est paru au Moniteur belge du 15 mars 2019 et à le remplacer par ce nouveau projet d'arrêté royal qui fixe l'entrée en vigueur des articles relatifs au mécanisme d'indexation au 1er janvier 2019.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Projet d'arrêté royal portant exécution du mécanisme d'indexation en application de l'article 12, § 2, de la loi du 30 mars 2018 concernant l'instauration d'une allocation de mobilité

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, de la Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique